



Communication

Communication technique

CT 00.040-00

Liste des communications techniques en vigueur

Référence du dossier : CT 00.040-00

Bases légales:

État:	Publiée:	29.04.2022
	Entrée en vigueur de la présente version:	29.04.2022

Auteur:	Section Normalisation, sanctions et registre matricule (STSS)
---------	--

Approuvée le / par:	29.04.2022 / Division Sécurité technique
---------------------	--

Remarque

Les exploitants d'aéronefs recevront lors de la première immatriculation toutes les CT qui les concernent directement.

Les communications techniques ayant un lien opérationnel étroit avec l'opération ne figurent plus dans la liste.

Domaine 00	(Généralités/Listes)		Date
00.000-00	Liste de contrôle des modifications	C	29.04.2022
00.000-01	Explications générales sur les communications techniques et sur les moyens acceptables de conformité (AMC) de l'AESA	D	06.02.2015
00.000-02	Applicabilité de l'ordonnance ONAE ; RS 748.215.1	D	15.09.2011
00.040-00	Liste des Communications techniques en vigueur	C	29.04.2022
Domaine 02	(Certification et examen d'aéronefs et d'éléments d'aéronef)		
02.001-20	Catégories de navigabilité	C	02.10.2009
02.001-40	Vol de convoyage en cas de navigabilité restreinte	D	14.01.2022
02.010-30	Rapports de travail (avec annexe 1)	D	09.04.2021
02.010-40	Attestation des travaux d'entretien	D	11.06.2021
02.010-50	Tenue du dossier technique des aéronefs et éléments d'aéronefs	D	21.08.2020
02.010-60	Maintien de la navigabilité des aéronefs civils utilisés comme aéronefs d'État	D	28.09.2012
02.020-00	Classification des travaux d'entretien sur les aéronefs	D	01.11.2017
02.020-10	Travaux d'entretien minimaux	D	14.01.2022
02.020-20	Travaux d'entretien exécutés personnellement par l'exploitant d'un aéronef	D	21.08.2020
02.020-31	Tolérances admises dans les travaux d'entretien	D	23.04.2018
02.020-35	Application des instructions d'entretien et potentiels publiés par les constructeurs	D	09.04.2021
02.020-60	Travaux de modification exécutés sur des aéronefs et éléments d'aéronefs auxquels le règlement de base (CE) n° 1592/2002 (remplacé dans l'UE par le règlement (CE) n° 216/2008) ne s'applique pas en vertu de l'Annexe II dudit règlement	D	21.08.2020
02.040-50	Marques distinctives des aéronefs du Liechtenstein	D	17.12.2012
02.060-31	Information relative aux pièces d'aéronefs non approuvées (Unapproved Parts)	D	01.10.2008
Domaine 13	(Aéronefs plus légers que l'air)		
13.040-30	Contrôle des bouteilles de gaz propane utilisées par les ballons et dirigeables à air chaud	I	24.08.2018

Domaine 20	(Appareils et équipements de bord)		
20.000-11	Admission des émetteurs/récepteurs ILS (LOC), VOR et VHF (COM)	I	09.04.2021
20.020-20	Examen périodique des altimètres, codeurs d'altitude et dispositifs de prise de la pression statique	D	11.04.2019
20.040-00	Examen périodique / systèmes de compas magnétiques	D	11.04.2019
20.100-20	Contrôle périodique des transpondeurs	D	14.01.2022
Domaine 71	(Matériaux)		
71.350-30	Vérification de l'entoilage des aéronefs (annexes 1 et 2)	C	11.04.2019
Domaine 73	(Méthodes de travail et de contrôle)		
73.070-00	Etalonnage des équipements de mesure et de contrôle	C	01.11.2017
73.200-10	Réparations par soudure sur les aéronefs	D	18.03.2022
73.700-10	Programme d'entretien d'avions légers	C	09.04.2021
73.920-12	Intervalles entre deux pesées d'aéronefs	C	22.02.2010
73.930-70	Avitaillement et reprise de carburant lors de travaux d'entretien sur des aéronefs	C	23.04.2018
73.940-10	Travaux de peinture sur les aéronefs	C	29.04.2022
Domaine 80	(Enterprises de construction)		
80.000-10	Attestations d'aptitude à l'emploi (certificats d'autorisation de mise en service) délivrées par les entreprises de construction conformément à l'OECA (RS 748.127.5)	D	09.04.2021
80.000-20	Exigences concernant la gestion des organismes fournisseurs par les organismes de production	D	11.04.2019
Domaine 90	(Entreprises et personnel d'entretien)		
90.001-10	Inscriptions dans les licences délivrées au personnel préposé à l'entretien des aéronefs	C	23.08.2019
90.010-10	Agrément de l'«Annexe nationale» conformément à l'art. 34, al. 1 de l'ordonnance sur la navigabilité des aéronefs (ONAE; RS 748.215.1) aux organismes de maintenance d'aéronefs agréés selon le règlement (CE) no 1321/2014	D	09.04.2021
90.020-20	Établissement et gestion des listes de capacités (Capability List)	D	23.04.2018
90.200-10	Examens de capacité du personnel d'entretien	D	01.11.2017
90.300-12	Accords de coopération en matière d'entretien des aéronefs entre l'OFAC et des autorités aéronautiques étrangères	D	01.12.2007

¹ Date du changement de la mise en page

C = Communication

D = Directive

I = Instruction

*** FIN ***